

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 11 décembre 2023**

**PROCES VERBAL**

---

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Alban de Roche, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe LAVILLE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du Conseil Municipal,  
Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,

Monsieur Christophe LAVILLE, Maire, ouvre la séance après avoir :  
-constaté le quorum,  
-cité les pouvoirs reçus.  
Il désigne le secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 18                      Présents : 11                      Votants : 15**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023**

**Présents :** Christophe LAVILLE, Gérard MAGNARD, Anne CHAUMONT-PUILLET, Antoine SOLOMBRINO, Jean-Luc FONTBONNE, Catherine GAYT, Françoise VARNET, Pierre MONNIER, Raphaële BONNETON, Christelle ROCHE, Marylène GABIER

**Pouvoirs :** Marie-France VILLARD a donné pouvoir à Anne CHAUMONT-PUILLET  
Pierre-Yves CUCHERAT a donné pouvoir à Françoise VARNET  
Nicolas PEQUAY a donné pouvoir à Raphaële BONNETON  
Stephan KADDEM a donné pouvoir à Christelle ROCHE

**Absents** : Christiane AMICUCCI, Daniel CLAUDE, Elodie BAILLY

**Secrétaire de séance** : Pierre MONNIER

**Approbation du Procès-Verbal** de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023 à l'unanimité.

### Ordre du jour

- Budget : Décisions modificatives
- Subventions aux associations
- Retrait du groupement de commande pour une mission de recensement de patrimoines d'ouvrages d'art communautaires et communaux
- Convention de mise à disposition de locaux entre l'ESM Portes de l'Isère et la Commune
- Bail local ancienne Poste
- Questions diverses

\*\*\*

### Délibération n°2023/07/046 : Décision Modificative n°4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les virements de crédits ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21312 : Bâtiments scolaires		15 915.00 €		
D 21318 : Autres bâtiments publics		71 713.00 €		
D 2313 : Immos en cours-constructions		363.00 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>87 991.00 €</b>		
R 2031 : Frais d'études				87 991.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>87 991.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>87 991.00 €</b>		<b>87 991.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>87 991.00 €</b>		<b>87 991.00 €</b>

\*\*\*

**Délibération n° 2023/07/047 : Subventions aux associations & organismes pour l'année 2023**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de compléter la répartition des subventions pour 2023 aux associations et organismes selon le tableau ci-dessous.

<b>Associations/Organismes</b>	<b>Montant 2023 (en Euros)</b>
A VILLAGE HUMAIN	250
BADMINTON	550
CHANT' ALBAN	800
COURIR à St ALBAN	450
ÉCOLE d'ESCRIME JAPONAISE	500
JUDO	800
PETANQUE CLUB LA REP	400
PHILO & PARTAGE	300
RESTER en FORME	300
SECOURS d'HIVER	400
SECOURS d'HIVER (CLUB des SAGES)	500
SOU des ÉCOLES	1300
ST ALBAN ANIMATIONS	800
ST ALBAN JAZZ	850
ST ALBAN PHILALOUSIERS	500
ST ALBAN SPORTIF	600
SUR les PLANCHES	550
TAI CHI FORME	200
YOGA St ALBAN	500
A.F.S.E.P (sclérose en plaques)	100
Collège de Champoulant	200
E.F.M.A	200
LIGUE contre le CANCER	100
M.F.R La Grive	100
M.F.R St André le Gaz	100
M.F.R St Laurent de Chamousset	100
Prévention Routière	100
<b>TOTAL</b>	<b>11550</b>

\*\*\*

## Délibération n°2023/07/048 : Retrait du groupement de commande pour une mission de recensement de patrimoines d'ouvrages d'art communautaires et communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2022, permettant l'adhésion au groupement de commande pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI ;

Vu la convention du groupement de commande signées par l'ensemble des membres ;

Le rapporteur expose :

Suite au lancement du Plan National Pont n° 2

En avril 2023, le gouvernement a étendu le programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages à près de 20 000 communes répondant à de nouveaux critères d'éligibilité (Programme national Ponts 2). En juillet 2023, 5 communes, à savoir Domarin, Eclose-Badinières, Meyrié, Saint Alban de Roche et Sérézin de la Tour ont été retenues pour intégrer ce programme et pouvoir bénéficier gratuitement par l'intermédiaire du Cerema de la réalisation de visites des ouvrages d'art : ponts et les murs aval de soutènement portant une voirie communale, faisant partie du domaine public. Le Cerema s'appuie pour la réalisation des visites et état des lieux de bureaux d'études privés.

Eu égard de ce nouveau programme et de la sélection de la commune, la commune n'a plus d'intérêt à faire partie de la convention de groupement de commande pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

Aussi, conformément à l'article 8 -Retrait de la convention de groupement de commande, la commune se retire du groupement de commande initialement constituée.

Conformément à ces dispositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à retirer du groupement de commande, la commune de Saint Alban de Roche, pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI,

-**INFORME** le coordonnateur du groupement de commande qui se chargera de

notifier cette délibération aux autres membres.

\*\*\*

### **Délibération n°2023/07/049 : Convention de mise à disposition de locaux communaux entre l'ESM Portes de l'Isère et la Commune**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par l'ESM Portes de l'Isère pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes pour la pratique de sport adapté par leurs patients.

Ainsi, il a été proposé à l'ESM Portes de l'Isère une utilisation de la Salle des Fêtes tous les mercredis de 13h45 à 16h, sauf durant les vacances scolaires, moyennant 150 € par an. Cette proposition ayant été acceptée par l'établissement, il convient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de mise à disposition qu'il convient de signer.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE** la mise à disposition de la Salle des Fêtes à l'ESM Portes de l'Isère à compter du 8 janvier 2024, moyennant 150 € par an, selon les conditions présentes dans la convention.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

\*\*\*

### **Délibération n°2023/07/050 : Bail dérogatoire LF Atelier**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une habitante de la commune est intéressée par l'ancien local de la Poste pour développer son activité professionnelle d'arts plastiques et d'arts thérapie.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un bail dérogatoire d'un an, à compter du 1er janvier 2024, avec Madame Laurence FAURE (LF Atelier) pour le local commercial situé sur la Commune, Promenade des Magnauds (ancienne Poste),
- FIXE** le montant du loyer à 400 € par mois.



## Sujets / Questions diverses

### ➤ **Monsieur le Maire :**

- Inondation du 24 octobre : Ce jour, un technicien de l'Épage de la Bourbre et le responsable service eau et assainissement de la CAPI sont venus sur place pour rencontrer les deux riverains concernés par le débordement du ruisseau des moulins. Ils ont donné quelques préconisations concernant la protection rapprochée des propriétés et annoncé le lancement d'une étude hydraulique en 2024. Cette étude pourrait permettre aux particuliers concernés de faire appel au fond Barnier.
- Enfouissement des réseaux électriques et télécom sur la Grive : le démarrage des travaux est prévu pour 8 janvier 2024. Un flyer d'information sera distribué aux riverains.
- Travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement, Montée de la Ladrière : le chantier sera fermé pendant la période des fêtes de fin d'année et reprendra le 8 janvier.

### ➤ **Gérard MAGNARD :**

- Eglise : les travaux de plâtrerie peinture sont achevés. Le mobilier a été remis en place. Il reste à terminer la partie éclairage.
- La reprise des génoises de la Mairie a démarré.
- Diagnostic énergétique de l'école élémentaire : le bureau d'étude a présenté les scénarios de travaux d'isolation. Compte tenu des coûts importants annoncés, nous leur avons demandé de les retravailler.

### ➤ **Anne CHAUMONT-PUILLET :**

- Mise en place du régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEP) : dans le cadre de la convention passée avec le Centre de Gestion (CDG) une première réunion de travail s'est tenue le 8 novembre. Un rapport intermédiaire nous sera présenté au cours du mois de janvier 2024.

➤ **Antoine SOLOMBRINO :**

- Suite à l'élection de ses membres, le conseil municipal des jeunes a été installé le 10 novembre.

➤ **Marie-France VILLARD :**

- Le travail sur le parcours patrimonial se poursuit. Dans les prochaines semaines, les premières maquettes des panneaux seront présentées au groupe de travail.

➤ **Jean-Luc FONTBONNE :**

- La procédure de modification du PLU se poursuit. L'enquête publique est envisagée pour le mois de mai 2024.

➤ **Nicolas PEQUAY :**

- L'emplacement proposé par la commission environnement pour installer les composteurs se trouve au fond de la place de la Fontaine, sous le mur de soutènement de la promenade des Magnauds.

➤ **Christelle ROCHE :**

- Dans le cadre du label Terre de jeux, deux animations sont envisagées d'ici l'ouverture des jeux olympique. Un tournoi de ping pong et une retransmission publique de la cérémonie d'ouverture.

Fin de séance à 22h30.

Le Maire,  
Christophe LAVILLE



Le secrétaire de séance,  
Pierre MONNIER

Affiché/publié le : 02 FEV. 2024